

positive. « Le Rhône, dit-il, se réunit à la Saône près de Lyon, après avoir arrosé les plaines des Allobroges et des Ségusiaves (1). » Mais rien ne nous indique quelle était l'étendue précise de cette portion de territoire. Voyons si nous pourrions tirer plus de lumières de César.

Le conquérant des Gaules parle en plusieurs endroits des Ségusiaves. Dans un passage de ses *Commentaires*, il nous apprend que ce peuple était client des Éduens (2), et, dans un autre, il dit que les Éduens et les Ségusiaves étaient limitrophes de la province romaine (3), qui s'étendait, comme on sait, le long du Rhône jusqu'à Genève, comprenant, outre les provinces méridionales de la Gaule, tout le territoire des Allobroges. L'expression de César ne peut s'appliquer aux Éduens qu'à cause de leur clientèle sur les Ségusiaves, car ces derniers seuls touchaient à la province romaine. C'est, au reste, ce que confirme César dans un autre passage de son livre qui nous reste à citer. Mais ici je suis forcé d'entrer dans quelques développements, car ce passage, qui est le plus important de tous, peut nous offrir la solution cherchée. Il se trouve au début des *Commentaires*, et nous fait connaître comment le général romain fut amené, presque sans y songer, à la conquête des Gaules. Voici l'analyse aussi abrégée que possible de ce passage curieux :

« César ayant appris que les Helvétiens se disposaient à traverser le pays des Allobroges, nouvellement soumis, pour se rendre dans un autre canton des Gaules, se hâta de quitter

(1) *Géogr.* liv. IV, ch. 1.

(2) *De Bello Gall.* liv. VII, ch. LXXV : « Imperant Heduis atque eorum « clientibus, Segusiavis, Ambivaretis, Aulercis Brannovicibus, Brannoviis, « millia quinque et triginta; parem numerum Arvernīs, adjunctis Eleutheris, etc. »

(3) *De Bello Gall.* liv. VII, ch. LXIV : « Heduis Segusiavisque qui sunt « finitimi Provinciæ. »